

**GLANDELET, CHARLES DE**, prêtre, écrivain, professeur, prédicateur, secrétaire de Mgr de Saint-Vallier [LA CROIX], supérieur de diverses communautés. religieuses, neuvième supérieur du séminaire de Québec, vicaire général, né en 1645 à Vannes en Bretagne, décédé le 1<sup>er</sup> juillet 1725 chez les Ursulines de Trois-Rivières.

L'abbé Charles de Glandelet est un homme qui a mené une vie fort active et dont les talents multiples n'ont pas toujours suscité l'unanimité. Dès son arrivée au Canada en août 1675, il élit résidence au séminaire de Québec, tout en travaillant au secrétariat de l'évêché. Plusieurs documents du « Livre du Secrétariat » ont été retranscrits par lui, en particulier « les actes contre M. l'abbé de Queylus [Thubières\*] ». Dès 1678, il est nommé second assistant du supérieur du séminaire, fonction qu'il remplit jusqu'en 1684. Dès lors, l'abbé de Glandelet se fait le champion des droits du séminaire de Québec, attitude qui occasionnera bien des frictions avec Mgr de Saint-Vallier ; celui-ci passait pour « ombrageux et susceptible à l'extrême, même en France ». Le style particulier de l'évêque déplaisait fort aux membres du séminaire. Selon Glandelet, l'évêque, lors des réunions, « commence par des paroles douces, et des manières, flateuses et caressantes ; mais aussitôt qu'on luy contredit il fait paroistre les indignations, et les emportements qui laissent l'esprit et le cœur serré contre luy ».

Les exigences de l'évêque étaient nombreuses ; il voulait étendre son autorité à des domaines aussi variés que l'administration temporelle du séminaire, les règlements internes qui y étaient appliqués, l'entretien des ecclésiastiques non rattachés au séminaire, l'acceptation des « enfants du Séminaire » que l'évêque aurait voulu y placer gratuitement, la nomination aux cures relevant du séminaire, en particulier celle de Québec. Malgré ces difficultés, l'abbé de Glandelet sut manifester de réelles capacités d'administrateur. Dans sa correspondance avec les autorités du séminaire des Missions étrangères de Paris, dont dépendait le séminaire de Québec, il fait des remarques fort judicieuses sur les règlements généraux qui doivent exister dans tous les séminaires, mais il prône en même temps des adaptations rendues nécessaires par les circonstances particulières dans lesquelles on vit au Canada. Les modalités mêmes de l'union entre le séminaire de Québec et celui de Paris nécessitaient des accommodements à cause de la distance qui séparait les deux institutions. Glandelet se montre particulièrement réticent sur le droit de nomination d'un supérieur par des individus qui ne connaissent pas le titulaire éventuel ou bien qui pourraient envoyer au Canada un homme sans expérience. Un point cependant est très clair dans l'esprit de l'assistant supérieur : celui de la « communauté de biens » qui doit être pratiquée « au moins par les officiers qui auront le gouvernement de chaque Séminaire ». Une expression revient sans cesse sous sa plume : « le dégagement des biens temporels ». Lui-même met ce principe en application lorsque, le 7 novembre 1679, il donne tous ses biens au séminaire, à condition que les autorités subviennent aux besoins de sa mère qui l'avait accompagné au Canada et faisait la couture au séminaire.

En 1684, l'abbé de Glandelet est nommé chanoine de la cathédrale et premier théologal du chapitre, en plus d'assumer le rôle de procureur de l'évêque et du chapitre. Il doit sa nomination à Mgr de LAVAL qui le trouvait digne de figurer parmi les 13 premiers chanoines titulaires nommés au Canada. Après la retraite de Mgr de Laval, les relations vont se tendre entre Mgr de Saint-Vallier et les chanoines. Les points litigieux concernaient la compétence du chapitre, ses propres statuts, la nomination et le rang des chanoines, leurs charges relatives à la cure de Québec, le choix des chantres, etc. L'évêque aurait voulu tout ramener à son propre point de vue. D'ailleurs, selon Glandelet, « les préventions de Mgr sont si grandes, les impressions qu'il a prises contre nous sont si fortes, que la plus part des choses que nous disons et que nous faisons, il les tourne à nostre désavantage. »

Malgré ces difficultés, le chanoine de Glandelet est proposé comme supérieur du séminaire, dès l'année 1687, par les autorités du séminaire de Paris, « pour le bien et l'édification de l'Église de Canada ». Dans leur lettre aux prêtres de Québec, ils ajoutent que M. de Glandelet pourrait aussi aider le curé de Québec dans son ministère, en particulier dans le domaine de la prédication, « car il est capital que cette fonction se fasse autant qu'il sera possible par quelque ecclésiastique qui s'en acquitte avec grâce ». Comme prédicateur, il est difficile de se faire une idée exacte de Glandelet. On sait qu'il prononça le premier éloge funèbre de Mgr de Laval. Sans doute eut-il un succès plus retentissant lorsqu'il donna à la cathédrale, en janvier 1694, un sermon où il fulminait contre les comédies et blâmait ouvertement les personnages qui prenaient part à ces représentations. Quelques jours plus tard, Mgr de Saint-Vallier émettait une lettre pastorale nettement défavorable aux pièces de théâtre qui avaient été montées au château Saint-Louis par Frontenac [Buade\*] au cours de l'hiver de 1693. D'autre part, il semble que, après avoir été un prédicateur fort écouté, Glandelet ait vu son auditoire l'abandonner peu à peu, parce qu'il aurait prêché trop aveuglément ce que l'évêque voulait lui faire dire et « en se négligeant dans les instructions qu'il faisait ».

Les années 1692–1693 furent pénibles et les relations entre l'évêque et l'abbé de Glandelet se gâtèrent à ce point que, d'après une religieuse de la congrégation de Notre-Dame, l'évêque interdit à l'abbé de Glandelet d'exercer ses fonctions d'assistant-supérieur et lui retira la permission de confesser. De plus, il est certain que l'évêque de Québec avait demandé aux supérieurs du séminaire de Paris de rappeler en France l'abbé de Glandelet et son ami, M. Des Maizerets [ANGO], supérieur du séminaire. M. Brisacier, supérieur du séminaire de Paris, répond à cette demande en disant que « l'intention du Roy est qu'en cas que Mgr l'Évêque de Québec ne soit pas content de leur conduite dans un an révolu après la signification des règlements qui ont été arrêtés aujourd'hui, mondit seigneur évêque puisse renvoyer en France les dits sieurs auxquels nous enjoignons de tout notre pouvoir d'obéir avec le respect qu'ils doivent à sa Majesté et à leur évêque ».

Cette lettre, datée de Paris du 20 janvier 1692, n'aura pas de suite puisque le séminaire de Paris ne peut trouver de sujets pour remplacer les deux prêtres. De plus, ils sont « chanoines et dignités ». On pouvait bien leur enlever la direction du séminaire, mais on ne pouvait pas les priver de leur « bénéfice ». Quoi qu'il en soit, les relations se sont certainement améliorées, puisque nous retrouvons Glandelet dans de nouvelles fonctions en 1697 : celles de grand vicaire de l'évêque de Québec. Il s'en réjouit, mais prend le soin de signaler, en annonçant cette nouvelle, que « Dieu tout bon prend plaisir d'établir ses ouvrages par des voyes qui semblaient devoir les détruire ». Nous voyons le grand vicaire dans l'exercice de ses fonctions, menant plusieurs enquêtes chez les Ursulines de Québec pour faire les constatations relatives à des guérisons extraordinaires arrivées à une religieuse et à l'une de leurs pensionnaires et attribuées à l'intervention du frère Didace Pelletier\*.

En plus de sa charge diocésaine, Glandelet cumule plusieurs supérieurs : celui des Ursulines de Trois-Rivières, dès la fondation de leur monastère en 1697 et ce, jusqu'à sa mort ; celui des Ursulines de Québec, de 1700 à 1715, celui des sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec à partir de 1710. Il trouve aussi le temps d'écrire. On lui doit le texte d'un office de la Sainte-Famille avec la collaboration d'un religieux de France, ainsi que la notice biographique des deux premières supérieures des Dames de la Congrégation, Marguerite Bourgeois\* et Marie BARBIER. Est-il l'auteur des commentaires qui accompagnent la copie manuscrite de l'oraison funèbre du comte de Frontenac par le père Olivier GOYER, prononcée le 19 décembre 1698 ? Le récollet exagère vraiment les louanges à l'adresse de Frontenac et le commentateur y va d'une plume mordante :

Pour juger avec équité  
De l'oraison faite à la gloire  
D'un héros de pauvre mémoire  
Rien n'y manque hors la vérité.

George Stewart, dans les notes qui accompagnent son étude sur Frontenac et son temps, raconte que l'abbé Casgrain l'a informé que ces commentaires étaient dus à la plume de l'abbé Charles de Glandelet.

Enfin, l'abbé de Glandelet deviendra le neuvième supérieur du séminaire de Québec en 1721, poste qu'il occupera jusqu'en 1723. Cette nomination n'était sans doute pas une surprise, puisqu'en quelques occasions son nom avait été proposé pour ce poste.

Glandelet était-il janséniste ? Plusieurs accusations en ce sens ont été portées contre lui. Les Ursulines de Québec avaient quelque « prévention » contre lui. Ce qui peut sembler bizarre, c'est que lui-même, soupçonne certaines personnes de s'adonner au jansénisme, en particulier un certain Merlac\* qui avait en sa possession les *Lettres* de M. Arnauld. En l'année

1714, Glandelet quitte momentanément Québec pour le monastère des Ursulines de Trois-Rivières. Il semble que ce soit à cause de « la nouvelle doctrine », comme on l'appelait. L'abbé de Glandelet était, à tout le moins, rigoriste et de mœurs très austères. Il n'y a qu'à lire le règlement du séminaire de Québec pour constater les exigences pénibles qui étaient les siennes. Lui-même menait une vie de travail ' de mortification, de détachement des biens temporels. Son testament, rédigé de sa main le 27 novembre 1716, révèle qu'il n'a rien « qui n'appartienne par bien des titres au Séminaire des Missions Étrangères de Québec, dont j'ay l'honneur d'être membre, [...], et que de plus je luy ay fait, [...] une donation du peu de bien que j'avais, quand je suis venu en Canada, par un acte privé escrit et signé de ma main en date du septième novembre mil six cent soixante et dix neuf[...] ». Pourquoi Glandelet fait-il donc ce deuxième testament en 1716 ? Il explique qu'il a apporté certains effets personnels chez les Ursulines de Trois-Rivières ; il demande aux membres du séminaire de « vouloir bien les leur laisser en faveur et au profit de leur communauté ». Il en profite pour demander pardon à tout le personnel du séminaire de tout ce qu'il a de reprehensible dans sa conduite et « de tous les mauvais exemples que j'ay donnés ».

En 1723, l'abbé de Glandelet, perclus d'infirmités, quitte Québec pour le monastère des Ursulines de Trois-Rivières, où il va finir ses jours. Sa mort survint le 1<sup>er</sup> juillet 1725 ; il faut donc corriger ici Tanguay qui place sa mort en juin. Son corps a sans doute été transporté à Québec, puisqu'on ne trouve rien à l'évêché de Trois-Rivières au sujet de la sépulture de l'abbé de Glandelet.

« Il a été universellement regretté et est mort comme il avait vécu, c'est-à-dire dans des sentiments qui nous font aisément croire qu'il est allé recueillir le fruit de ses travaux et partager la gloire que Dieu réserve à ceux qui l'ont servi avec autant de zèle et de fidélité pendant tout le cours de sa vie. » Tel est l'éloge, sans doute très mérité, que faisaient du défunt les chanoines Pierre Hazeur\* et Jean-Marie de La Corne. Ainsi disparaissait « l'un des prêtres les plus éminents et les plus représentatifs du Séminaire », selon l'abbé Honorius Provost.

NOËL BÉLANGER

---

ACND, Charles Glandelet, *Le vrai esprit de Marguerite Bourgeoys et de l'Institut des Sœurs séculières de la Congrégation Notre-Dame établie à Ville-Marie en l'Isle de Montréal en Canada (1701).*-ASQ, Chapitre, 16, 17, 30–32, 41, 306 ; Congrégation de Notre-Dame, 65 ; Lettres, M, 6, 7, 38 ; Lettres, P, 11 ; MSS, 198 ; Polygraphie, II : 28 ; Séminaire, I : 31a ; VI : 73u ; XVII : 35 ; LI ; XCII : 17 ; XCV : 4a, 7, 24.— Juchereau, *Annales* (Jamet), *passim*.— Provost, *Le Séminaire de Québec : documents et biographies*, 421s.— Ivanhoë Caron, Prêtres séculiers et religieux qui ont exercé le saint ministère en Nouvelle-France, *BRH*, XLVII (1941) : 230.— Gosselin, *L'Église du Canada*, IV, *passim* ; *Vie de Mgr de Laval*, *passim*.— George Stewart, Frontenac and his times, dans *Narrative and Critical History of*

*America*, Justin Winsor, édit. (8 vol., Boston et New York, 1884–1889), IV : 397.— Le Récollet Olivier Goyer, *BRH*, I (1895) : 65s.— Odoric-M. [Jouve], Étude historique et critique sur les actes du Frère Didace Pelletier, Récollet, *BRH*, XVII (1911) : 87.

Bibliographie générale

© 1969–2025 Université Laval/University of Toronto